

REGLEMENT JEU-CONCOURS

Article 1

Le jeu-concours ELLE iPHONE (ci-après appelé le jeu-concours) commence le 28 Novembre 2007 à 09 :00 h (GMT +1) et se termine le 31 Décembre 2007 à 24:00 h (GMT +1) l'horodateur du serveur faisant foi. Avant ce terme, il peut être interrompu de façon anticipative ou prorogé par la direction du jeu-concours. Seul le meilleur résultat de chaque Participant sera pris en compte et il ne sera attribué qu'un seul prix par famille habitant sous le même toit.

Une question subsidiaire départagera les éventuels ex aequo. Le jeu-concours est organisé par ELLE Belgique_ELLE België , HACHETTE EDITION VENTURES (ci-après dénommé l'organisateur).

La participation au jeu-concours sera résolue de plein droit, au cas où le Participant commettrait un manquement à une quelconque des conditions de participation stipulées dans le présent règlement ou en cas de tricherie appréciée en toute discrétion par l'organisateur.

Le Participant doit (1) se pourvoir de tout équipement, des players requis, d'un ordinateur avec souris et clavier et d'un modem, nécessaire pour établir une connexion au Mag et (2) obtenir l'accès au Mag ainsi que payer tous les frais de service de télécommunication liés à l'accès Internet.

Le Participant reconnaît que les publicités et les sollicitations publicitaires font partie intégrantes du concours.

Le jeu-concours s'articule autour d'un jeu d'habilité et d'une question subsidiaire (voir les instructions disponibles via l'écran du Mag).

Le concours est proposé en deux langues : néerlandais et français. La langue choisie par le participant en accédant au Mag sera celle utilisée par la suite pour la réalisation du jeu – concours et la question subsidiaire.

Article 2

Ce jeu-concours est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne désireuse d'y participer et résidant en Belgique à l'exception des membres du personnel des sociétés organisatrices et des membres de leurs familles.

Aucun enjeu ou mise de la part du Participant n'est requis pour participer au jeu-concours.

Les mineurs sont admis à participer, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou de la personne exerçant l'autorité parentale) l'autorisation de le faire. Le fait de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation préalable. L'organisateur se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment, ainsi que de disqualifier tout mineur qui ne la remettrait pas.

Article 3

Le jeu-concours est doté de dix iPHONE.

Valeur commerciale : 899€

Avertissement :

Attention l'iPhone n'est pas encore commercialisé et utilisable en Belgique en tant que téléphone portable, sa carte SIM étant bloquée vu qu'aucun opérateur actif sur le marché belge ne l'a officiellement subsidié. En conséquence, aucune fonctionnalité n'est utilisable en l'état.

Les gagnants classés entre la 1^{ère} place et la 10^{ème} place recevront les lots suivants :

Dix Iphones

Article 4

Toute personne qui s'inscrit en remplissant son bulletin de participation du jeu-concours est appelée le "Participant". Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour participer à ce jeu-concours, il suffit de suivre les instructions « **instructions** ».

Chaque Participant devra répondre correctement à la question subsidiaire pour que son résultat soit pris en compte.

Les éventuels ex æquo seront départagés par la question subsidiaire. Les bulletins seront enregistrés automatiquement et associés aux coordonnées des Participants qui auront envoyé leur participation par l'interface propre au jeu. Le 10 janvier 2008, au plus tard, les résultats seront envoyés aux Participants par e-mail. En cas de participation multiple, notamment grâce à l'emploi de plusieurs adresses e-mail (ou grâce à l'utilisation de différentes identités ou tout autre moyen afin de s'enregistrer plusieurs fois), l'ensemble des bulletins de participation sera rejeté et considéré comme invalide. Toute participation au jeu-concours sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation proposé par l'organisateur sur le Mag est exclue. La participation au jeu-concours ne sera valable que lorsque auront été fournies dans le bulletin de participation les informations requises. Chaque enregistrement comportant des erreurs ou un langage inapproprié ou diffamatoire sera considéré comme invalide. En conséquence, les bulletins de participation incomplets, comportant des erreurs, contrefaits ou falsifiés ne seront pas pris en considération et le Participant ayant fait parvenir un tel bulletin de participation sera de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque lot gagnant.

Article 5

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la présente opération dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du jeu-concours conformément aux dispositions du présent règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès à Internet;

aux équipements informatiques ou aux logiciels.

Article 6

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des dommages encourus dans le cadre de la participation au jeu-concours, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, inclus les dommages provoqués à raison : (i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'ordinateur d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du jeu-concours, ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, (ii) de l'accès de quiconque au Mag ou de l'impossibilité d'y accéder et (iii) de l'utilisation du Mag, incluant toutes détériorations ou virus qui pourraient infecter et/ou endommager l'équipement informatique du Participant ou tout autre bien.

Article 7

Les Participants autorisent par avance l'organisateur à publier ou diffuser leur nom et leur localité sans que cette publication puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération que ce soit. Les gagnants seront prévenus par e-mail.

Le dépouillement des bulletins de participation ainsi que la comptabilisation des résultats liés au jeu-concours et à la question subsidiaire se font électroniquement.

Les gagnants pourront réceptionner leur lot endéans le mois qui suit la fin du jeu-concours, soit au plus tard le 31/01/2007 et sont invités à prendre contact avec Allisblue via l'adresse e-mail info@allisblue.com. Si le Lot ne devait pas être retiré, ***L'organisateur se réserve le droit de le ré-attribuer voire de le conserver pour une autre campagne.***

Le lot gagné ne pourra être ni repris, ni échangé, ni converti en monnaie ou devises, ni transmis à une autre personne. En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à

Hachette Edition Ventures, chaussée de Louvain 431D, 1380 Lasne

dans un délai maximal de 30 (trente) jours après la clôture du jeu-concours. Les Participants s'engagent en cas de difficulté pouvant survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, à introduire un recours amiable auprès de l'organisateur, préalablement à toute action en justice contre ce dernier.

Le présent règlement est soumis à la loi belge.

Article 8

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent jeu-concours si les circonstances l'obligent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des problèmes techniques survenus à la réception du formulaire électronique ou de leur destruction totale ou partielle par tous autres cas fortuits.

Article 9

En vertu de la législation relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le Participant est informé que certaines réponses indiquées comme telles dans le bulletin de participation peuvent être facultatives, étant précisé toutefois que le défaut de réponses aux questions obligatoires entraîne la non-participation au jeu-concours.

La collecte des informations à caractère personnel concernant le Participant par l'organisateur a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du jeu-concours, en particulier la possibilité d'entrer en contact avec les gagnants et de leur fournir les prix d'une façon efficace et dans les meilleurs délais. Les Participants à ce jeu-concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le bulletin du jeu-concours les concernant auprès de l'organisateur. L'organisateur s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers.

Vie privée: les données collectées à l'occasion du jeu-concours le sont par AllisBlue S.A. Belgium, maître du fichier, en conformité avec les dispositions de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Le Participant dispose, en tout temps, du droit de consulter ou de rectifier ou d'annuler ces données. Ce droit s'exerce directement en adressant un e-mail à l'adresse suivante :

info@allisblue.com

Les adresses e-mail des connaissances mentionnées par les Participants au jeu-concours servent uniquement à l'envoi d'un e-mail automatisé présentant le jeu-concours et ne sont pas utilisées à d'autres fins.

INFORMATIONS LEGALES

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 8 décembre 1997, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives vous concernant que vous pouvez exercer sur demande à l'adresse suivante : AllisBlue S.A. 12, Av. Maurice 1050 Bruxelles

AIDE

Le Participant pourra solliciter une aide technique en utilisant le bouton CONTACTEZ-NOUS. Cette aide ne portera en aucun cas sur des réponses à des questions du concours et sera uniquement utilisable en cas d'incompréhension de tout ou d'une partie du jeu-concours ou en cas de problème technique identifié et continu lié au bon déroulement du concours. Le help desk est actif du lundi au vendredi de 9h à 18h (cet).

--